



## **Multilatérale Ministre de la Santé et de la Prévention**

**Le 19 octobre 2023**

### **Déclaration unitaire liminaire**

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention,

Monsieur **ROUSSEAU**,

Madame la Directrice de la DGOS,

Madame **DAUDÉ**,

Monsieur le Sous-directeur de la DGOS,

Monsieur **CHARPENTIER**,

Mesdames, Messieurs,

Nous tenions tout d'abord, C.G.T., F.O, SUD et UNSA Santé & Sociaux Public et Privé, à vous remercier pour cette invitation dont nous regrettons, cependant, qu'elle intervienne à une si grande distance du 25 juillet, date de votre nomination par Monsieur le Président de la République Française à la tête de cette noble institution.

Nous regrettons également, le choix d'une réunion multilatérale qui, bien que nécessaire, ne répond pas aux us et coutumes républicains à l'égard des corps intermédiaires dans le cadre d'une prise de fonction.

Nous espérons ne pas y découvrir la marque d'un désintérêt, voire la forme d'une condescendance dont certains de vos prédécesseurs étaient coutumiers et qui a conduit à un boycott inégalé de nos instances nationales depuis plusieurs mois cette année.

Nous noterons néanmoins, même si la chose ne nous rassure pas, que nous ne sommes pas les seuls acteurs concernés par la méthode ici mise en lumière puisque, ce mardi 17 octobre, la DGOS était la seule absente d'une réunion à la DGAFP, en présence de Monsieur le ministre de la Fonction Publique portant sur l'éventuel accord de méthode sur la rémunération des Fonctionnaires... Certainement que la DGOS doit penser que cette question ne concerne pas notre versant... Pourtant, lors de cette réunion, l'ensemble des organisations syndicales ont fait part de leurs accords pour l'ouverture de négociations salariales et de revalorisations des carrières. Elles ont toutes, cependant, remarqué qu'à ce jour, aucune mesure générale n'est

prévue pour l'immédiat, ni pour 2024, malgré un contexte d'urgence marqué par une forte inflation.

Il est inacceptable pour nous de concevoir une année blanche en matière de revalorisation de la valeur du point.

Dans le cadre de de l'année 2024 et dans ce contexte, il s'agira d'un préalable avant l'ouverture de toutes discussions.

Le ministre de la Fonction Publique ayant confirmé qu'il n'avait pas de mandat pour répondre à ce stade à cette revendication unanime, les organisations syndicales de la fonction publique ont demandé l'ajournement de cette réunion en précisant qu'elles attendaient une réponse pour une prochaine réunion multilatérale que le ministre s'est engagé à organiser.

Monsieur le Ministre,

Il va de soit que nous attendons aussi de vous une position sur le sujet, notamment pour les agent.es et salarié.es de nos secteurs d'activités de la santé et de l'action sociale dont les métiers sont mal reconnus par rapport à leurs qualifications et leurs pénibilités qui nécessitent une revalorisation immédiate pour faire face à l'inflation.

Nous avons conscience que les enjeux sont multicentriques et les causes à traiter multifactorielles car notre système de santé et d'action va très mal... Le concours actif de toutes les composantes de notre champ seront donc concernées par l'obligation d'un travail concerté mais : aux strictes places de chacun.e.

Ainsi dit, le paiement du 1<sup>er</sup> mai 2022 validé par votre prédécesseur, encore en souffrance aujourd'hui, ne saurait être refusé par des Fonctionnaires fussent-ils directeurs... Sauf à valider et cautionner que la F.H.F. serait une DGOS à couvert et que leurs décisions vaudraient plus que l'engagement et la demande d'un ministre de la République Française...

Cela étant dit, vous pourrez toujours compter sur nos analyses, notre travail et notre respect des institutions et de leurs acteurs pour peu que nous soyons consultés, respectés et entendus dans le cadre des instances officielles et des groupes de travail dans une forme respectueuse de notre représentativité obtenue par les urnes...

En effet, les seuls acteurs du dialogue social légitimes sont bien les Organisations Syndicales représentatives, toutes celles-ci, et seulement celles-ci.

Les questions en suspens sont encore nombreuses et l'attente de réponses à nos questionnements et au respect de la réglementation forgent le socle de notre intersyndicale...

Bien entendu, chacune de nos composantes avec sa sensibilité, ses principes et ses valeurs le développera et y ajoutera d'autres éléments.

Pour autant, notre cadre commun comporte :

- Un nécessaire travail sur l'attractivité et la reconnaissance de nos métiers passant par :

- Un choc des rémunérations afin de retrouver la moyenne européenne des rémunérations sur la base d'un travail sur la valeur du point indiciaire et le traitement de base,
  - Un investissement massif dans la rénovation du parc hospitalier existant au-delà des projets CNIS et prenant en compte la sécurisation de nos structures,
  - Une amélioration des filières étudiantes et la suppression de ParcoursSup qui entrave la véritable mise en lumière des talents hospitaliers au profit d'une lecture purement scolaire.
- Une réouverture massive de lits sur tout le territoire en prenant en compte les besoins véritables de la population et en refusant la lecture exclusive et dogmatique de la finance.
  - Une embauche massive de fonctionnaires, de personnels, cela toutes catégories confondues qui sont actuellement en souffrance et un renforcement drastique des ouvertures à la Formation Professionnelle afin de garantir de réels accès et des évolutions de carrières.
  - La reconnaissance de la pénibilité de nos métiers par un départ anticipé à la retraite et la catégorie active.
  - Le rappel de l'obligation du paiement du premier mai actuellement-encore non payé par de nombreux établissements.
  - La reprise de la dette COVID par l'état qui en est responsable.
  - Des financements à la hauteur des besoins.

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Prévention,

Ces éléments sont des prérequis à mettre sur la table de nos échanges car ils font partie intégrante des revendications des personnels que nous défendons, et ils font échos aux promesses qui ont été tenues à leur égard notamment par le Président de la République Française lors de la pandémie ou des différentes situations de crises sur l'utilité et la nécessité de valorisation des métiers et des services publics essentiels pour la population .

Il s'agit maintenant de concrétiser en acte par des mesures réelles et pérennes qui améliorent les conditions de travail et de vie des professionnelles de nos secteurs d'activités et améliorent la qualité de prise en charge sur tout le territoire de la population.

Il va falloir faire vivre le fameux « en-même temps » et associer aux éléments prérequis tous les autres sujets nécessaires et ce : pour bien faire et pour faire vite ; car la souffrance et la dégradation du monde hospitalier, de l'hôpital public et des établissements du sanitaire, médico sociale et sociale n'a jamais été aussi profonde, aussi forte et donc dangereuse pour la pérennité du système de santé que nous défendons...

Dès lors, vous vous en douterez Monsieur le Ministre, un PLFSS à 3,2% d'augmentation, tenant compte des mesures correctives de 2023, ne saurait nous satisfaire et n'est pas de nature à permettre la refonte que nous appelons de nos vœux.

Sur cette question, comme pour toutes les autres, du travail, du dialogue et de la négociation sont nécessaires.

Notez, Monsieur le Ministre, nous en appelons à la négociation et non à la concertation.

Sur l'ensemble de ces chantiers, nous sommes prêt à travailler, si les conditions d'un cadre vertueux sont retrouvées, nos organisations seront présentes...

Nous espérons que vous le serez aussi, que la DGOS le sera et que nous réussirons, ensemble, non seulement à surmonter la crise que traverse l'hôpital public et les établissements du sanitaire, du sociale et du médico-sociale, et que nous ferons un système de santé et d'action sociale qui soigne ces personnels tout en étant de grande qualité pour toute la population sur l'ensemble du territoire national.